

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le vendredi 10 juillet, à 19h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le samedi 4 juillet 2020, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI,
Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre
LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent
TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandrine VILLEMIN, Madame
Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa
SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur
Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Laure
MARCOCCIA-WARIN, Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine
BASTIEN-COTARD, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donnée pouvoir :

M. Bruno POIGNANT à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
Mme Sylvie ROBY à M. Christophe ARZANO.
M. Etienne RENAULT à M. Olivier ZANINETTI.
M. Jean-Antoine GALLEGRO à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Nicole BROCARD à M. Pierre LECLERC.
Mme Armelle CASSE à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Didier KHOURY à Mme Sandrine VILLEMIN.
M. Thierry BRAYARD à Mme Laure MARCOCCIA-WARIN.
M. Vincent PINEL à Mme Karine BASTIEN-COTARD.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Stefano TEILLET

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de la Famille et de l'Aide Sociale, notamment les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-7 à R.123-15,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès Verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 04 juillet 2020,

Vu le Procès Verbal portant ordre du tableau du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré, et par 33 voix pour

ARTICLE UNIQUE : DÉSIGNE comme suit les 6 représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletins secrets :

CANDIDATS :

- Liste « Ensemble pour Bry » : Béatrice MAZZOCCHI, Virginie PRADAL, Rosa SAADI, Etienne RENAULT, Stefano TEILLET, Laurent TUIL, Véronique CHEVILLARD, Rodolphe CAMBRESY, Olivier ZANINETTI

- Liste « Vivons Bry » : Isabelle DUJARDIN, Sandrine LALANNE, Robin ONGHENA, Maure MARCOCCIA-WARIN

VOTANTS : 33

BLANCS ou NULS : 0

EXPRIMÉS : 33

ONT OBTENU :

Liste « Ensemble pour Bry » : 25 voix

Liste « Vivons Bry » : 8 voix

SONT ÉLUS :

- Béatrice MAZZOCCHI
- Virginie PRADAL
- Rosa SAADI
- Etienne RENAULT
- Stefano TEILLET
- Isabelle DUJARDIN

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 13 juillet 2020

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Le Maire,

Charles ASLANGUL

